



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture / Cabinet
Pôle prévention de la délinquance/radicalisation
Affaire suivie par : Mme Valérie JUNIET
Tél : 02 37 27 70 34
Mèl : valerie.juniet@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le **11 MARS 2021**

Le Préfet d'Eure-et-Loir

À

Destinataires in fine

OBJET : Appel à projets 2021 – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)

**P.J : - Arrêté du 3 avril 2018 fixant le cahier des charges relatif aux actions initiées, définies et mises en œuvre par les structures impliquées dans la prévention et la prise en charge de la radicalisation
- Fiche FIPDR 2021 – Actions de sécurisation**

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) a pour vocation de financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance.

Celles-ci sont fixées par la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2020-2024.

Dans ce cadre, il est demandé aux préfets de département de décliner les orientations sous la forme d'un appel à projets annuel.

I. Programme D “délinquance”

☉ Les priorités d'emploi au niveau national

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 (accessible sur le site internet de la préfecture www.eure-et-loir.gouv.fr) comprend 40 mesures articulées autour de 4 axes :

- Axe 1 – Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention
- Axe 2 – Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- Axe 3 – La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance
- Axe 4 – Le territoire : vers une nouvelle gouvernance renouvelée et efficace

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"



○ La définition d'actions ciblées en Eure-et-Loir :

Pour cette année, au vu des évolutions récentes des formes de délinquance dans le département, nous axerons prioritairement nos soutiens aux thématiques suivantes :

- les actions destinées à prévenir les violences intrafamiliales, en augmentation très sensible depuis quelques années ;
- les actions à destination des jeunes. Ceux-ci doivent rester la première cible de l'action de prévention de la délinquance ;
- les actions de médiation.

Les actions de prévention mises en œuvre dans le monde rural sont particulièrement attendues.

Par ailleurs, afin de vous aider à finaliser vos projets, plusieurs outils et guides pratiques sont disponibles sur le site du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) à l'adresse suivante : <https://www.cipdr.gouv.fr/outils/ressources-pratiques/>.

Les actions ciblées sur les territoires des ZSP et des QPV feront l'objet d'une attention particulière.

II. Programme R "radicalisation"

La prévention de la radicalisation demeure un axe majeur de la politique de prévention en Eure-et-Loir.

S'appuyant sur le Plan National de Prévention de la Radicalisation (PNPR), dévoilé le 23 février 2018, les actions suivantes pourront faire l'objet d'une subvention :

- Les prises en charge pluridisciplinaires avec des actions permettant le désengagement et la réinsertion sociale et professionnelle en veillant notamment à assurer un suivi psychologique et/ou psychiatrique de manière effective ;
- Les consultations de professionnels de santé mentale (psychologues, psychiatres) identifiés et conseillés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre de partenariats mis en place avec des établissements de santé ou des établissements spécialisés ou encore de conventions avec des praticiens libéraux ;
- Les actions éducatives, à vocation citoyenne, d'insertion sociale et professionnelle dès lors qu'elles ont pour bénéficiaires les personnes dont les situations sont suivies par la Cellule de Prévention de la Radicalisation et l'Accompagnement des Familles (CPRAF) de la préfecture. Il peut s'agir par exemple de chantiers éducatifs et d'insertion, des séjours éducatifs ou encore des chantiers humanitaires ;
- Les actions de soutien à la parentalité en direction de familles concernées ; elles peuvent prendre par exemple la forme de groupe de paroles à destination des familles touchées par la radicalisation.

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"



Les porteurs de projet devront s'assurer qu'ils répondent au cahier des charges relevant de l'arrêté du 3 avril 2018 (en pièce jointe).

Ces critères concernent d'une part la structure de l'association et d'autre part les actions de prévention et de prise en charge de la radicalisation.

III. Programme S "sécurisation" et programme K "sécurisation des sites sensibles"

cf. fiche "FIPDR 2021 – Actions de sécurisation

IV. Mise en oeuvre

- Pour les programmes D "délinquance" et R "radicalisation"

Les actions subventionnées doivent être réalisées au cours de l'année de financement, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

La limite d'au moins 50 % de cofinancement doit être recherchée systématiquement, le taux de subvention applicable au titre du FIPDR ne pouvant dépasser 80 % du coût de chaque projet.

Nous privilégierons l'impulsion donnée au démarrage des actions et le soutien financier pour assurer une pérennisation des projets.

Ainsi, au-delà de la première année, un taux de dégressivité sera appliqué. Il conviendra de rechercher par ailleurs d'autres formes de financement durable.

Je rappelle et attire votre attention sur le fait qu'il revient à chaque structure de présenter son projet en insistant sur les modalités d'évaluation mises en oeuvre : les indicateurs et les outils d'évaluation utilisés doivent permettre d'analyser quantitativement et qualitativement les changements induits par le projet.

Ce critère sera déterminant dans le choix des projets retenus.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **15 avril 2021**.

Un comité départemental d'instruction se réunira après la clôture de l'appel à projets. Les avis de Monsieur le Procureur de la République et des services de l'Etat compétents seront requis.

La médiatisation des actions retenues, quelle qu'en soit la forme, devra préciser la participation financière de l'Etat au projet.

La demande de subvention devra être formulée sur le portail informatique "Portail des aides" à l'adresse suivante :

<https://subventions.fipd.interieur.gouv.fr/>

ou par l'intermédiaire du cerfa 1256*05 et transmise électroniquement à l'adresse :

pref-fipd@eure-et-loir.gouv.fr

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"



- **Pour les programmes S et K**

La demande de subvention devra être formulée par l'intermédiaire du cerfa 12156*05 et transmise électroniquement à l'adresse :

pref-fipd@eure-et-loir.gouv.fr

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet**

Yannis BOUZAR

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"



Destinataires**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CHARTRES**3 rue Saint Jacques
28000 CHARTRES**PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE – DIRECTION TERRITORIALE**37 rue des Murlins
45000 ORLEANS**CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR**1 place Châtelet
28026 CHARTRES Cedex**MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DEPARTEMENT**

Sous-couvert des Sous-préfets d'arrondissement

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DE CLSPD OU CISPD**CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE**9 rue Messe
28300 CHAMPHOL**DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE D'EURE-ET-LOIR**15 Place de la République
28019 CHARTRES Cedex**PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE – DIRECTION TERRITORIALE**50 rue Gabriel Péri
28019 CHARTRES CEDEX**SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION D'EURE-ET-LOIR (SPIP)**15 rue de la Couronne
28000 CHARTRES**CENTRE DE DETENTION DE CHATEAUDUN**

Route d'Orléans 28200 CHATEAUDUN

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE (ADSEA)35 avenue de la Paix
28300 LEVES**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**5 bis avenue Marcel Proust
CS 80062
28008 CHARTRES CEDEX**FRANCE VICTIMES 28**5 rue du Docteur Gibert
28000 CHARTRES**UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES**6 rue Charles Coulobms
28000 CHARTRES**CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'EURE-ET-LOIR**10 rue Charles Victor Garola
28000 CHARTRES

Mesdames et Messieurs les bailleurs sociaux

MISSION LOCALE DE CHARTRES2 rue de Normandie
28110 LUCE**MISSION LOCALE OUEST ET SUD EURE-ET-LOIR (MILOS)**

1 rue des Empereurs 28200 CHATEAUDUN

MISSION LOCALE DE DREUX ET SON ARRONDISSEMENT7 rue Henri Dunant
28100 DREUX**ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES (ALCV)**11 rue Taine
75012 PARIS

FEDERATION ŒUVRES LAIQUES EURE-ET-LOIR (FOL 28) 10 avenue de Bretagne 28300 MAINVILLIERS
COMPAGNIE MASQUARADES 37/39 allée du Closeau 93160 NOISY LE GRAND
ASSOCIATION LESSCALE 20 rue Albert Brossard 28100 LUCE
ASSOCIATION DIAGRAMA Chemin de Comteville 28100 DREUX
ASSOEDY 2 rue du Pont Colbert 78000 VERSAILLES
CIDFF 1 rue Saint Martin au Val Abbaye Saint Brice 28000 CHARTRES
CHATEAU DES VAUX Responsable Animation & Evènements CS90002 St Maurice St Germain 28240 LA LOUPE
PLANNING FAMILIAL CSE de Mainvilliers 137 avenue de la résistance 28300 MAINVILLIERS
CESEL Hôtel Dieu 34 rue du docteur Maunoury BP 30 407 28018 CHARTRES Cedex
RADIO TROIS VALLEES (RTV) 41 rue du Lièvre d'Or 28100 DREUX
ASSOCIATION CULTURELLE SPORTIVE DREUX FOOTBALL 14 place des Oriels 28100 DREUX
ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE SPORTIVE DU CENTRE DE DETENTION DE CHATEAUDUN Centre de détention 28205 CHATEAUDUN
MOUVEMENT DU NID 39 rue Saint Marceau 45100 ORLEANS
AMITIE INTERNATIONALE DROUAISE 41 rue du Lièvre d'Or 28100 DREUX
CENTRE CONTRE LES MANIPULATIONS MENTALES (CCMM) 3 rue Lespagnol 75020 PARIS
ASSOCIATION AFIDA 28A boulevard de l'Europe 28100 DREUX

ADDICTO CENTRE 1 rue Sainte Anne 45000 ORLEANS
CERCLE LAIQUE DE DREUX 19 rue Pastre 28100 DREUX
ASSOCIATION MAUX A MOTS 20 rue Léon Fouré 28300 MAINVILLIERS
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS D'EURE-ET-LOIR (UDSPEL) 7 rue Vincent Chevrard 28000 CHARTRES
L'HORIZON THEATRE 5 rue Roger Gommier 28150 VOVES
ASSOCIATION ESPACE FAMILLES LOIRET (EFL) 9 place du champ Chardon 45000 ORLEANS
LE BERCAIL – APPRENTIS D'AUTEUIL Château des Vaux – CS 90002 St Maurice St Germain 28240 LA LOUPE
BGE ISMER 8 rue Gutenberg 28600 LUISANT
Copie : Monsieur le Procureur de la république près le TGI
Copie : Madame et Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement
Copie : Monsieur le Lieutenant-colonel commandant le Groupement de Gendarmerie d'Eure-et-Loir
Copie : Monsieur le Commissaire Divisionnaire Directeur Départemental de la Sécurité Publique
Copie : Madame et Monsieur les Délégués du Préfet
Copie : Monsieur le Directeur de la DDCSPP
Copie : Monsieur le Directeur territorial de l'ARS
Copie : Madame la Déléguée Départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Nota : L'appel à projet sera publié sur le site interministériel des services de l'État